

## NOTE DE SERVICE

N° 11-057-V2 du 5 décembre 2011

NOR : BCR Z 11 00057 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de décembre 2011

DÉCISION DU 28 NOVEMBRE 2011 PORTANT DÉSIGNATION  
DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU  
AUPRÈS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

### ANALYSE

Date d'application : 28/11/2011

### MOTS-CLÉS

COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE ; DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

### DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

### DOCUMENTS À ABROGER

Néant

### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

DRFIP	DDFIP	DDG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	CDOM	COM	CSOM	CSE	DCM	CBCM
DNID												

*DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES*

*Sous-direction Encadrement et Relations Sociales*

*Bureau RH-1A*

Vous trouverez pour information, en annexe la décision du 28 novembre 2011 portant désignation des membres du comité technique de réseau auprès du directeur général des Finances publiques.

POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES  
LE CHEF DU BUREAU RH-1A

RENAUD ROUSSELLE

ANNEXE : Décision du 28 novembre 2011 portant désignation des membres du comité technique de réseau auprès du directeur général des Finances publiques

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère du Budget, des Comptes  
publics et de la Réforme de l'État

**DECISION du 28 novembre 2011**

portant désignation des membres du comité technique de réseau auprès du directeur général des finances publiques.

**Le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-1743 du 30 décembre 2010 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2011 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État ;

Vu la décision du 3 novembre 2011 portant composition du comité technique de réseau auprès du directeur général des finances publiques.

ANNEXE (suite et fin)

### Article 1

Suite au scrutin du 20 octobre 2011, les représentants du personnel appelés à siéger au sein du comité technique de réseau des services de la direction générale des finances publiques sont les suivants :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Union SNUI/SUD (4 sièges)</b>	Monsieur Laurent GATHIER	Monsieur Denis HABOUZIT
	Madame Dominique CAPITAINÉ	Madame Murielle GUILBERT
	Monsieur Yves MAITRE	Monsieur Jean-François FURNON
	Monsieur Vincent DREZET	Madame Florence TOQUET
<b>CGT Finances publiques (3 sièges)</b>	Monsieur Olivier VADEBOUT	Madame Magali MUSSEAU
	Madame Hélène GUERRA	Monsieur Jean-Robert SZKLARZ
	Monsieur Michael CASAS	Madame Sylvette GRANDE
<b>FO-DGFIP (2 sièges)</b>	Monsieur Jean-Yves BRUN	Monsieur François SCHMITT
	Mme Hélène FAUVEL	Monsieur Frédéric LIAUTAUD
<b>CFDT Finances publiques (1 siège)</b>	Monsieur Gabriel GRÈZE	Monsieur Denis GREGOIRE

### Article 2

Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 28 novembre 2011

Pour le Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État,  
et par délégation

Le Directeur chargé du pilotage du réseau et des moyens

Philippe RAMBAL

**ISSN : 0984 9114**